



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN BULLETIN DE RENOUELEMENT D'AFFILIATION ET D'ADHÉSIONS 2025/2026 ASSOCIATION LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Décision 15/09/2025 N° DGS/2025/081

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que pour pouvoir bénéficier des différents services de la Ligue de l'Enseignement la commune doit renouveler son adhésion à la Fédération,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec la Fédération d'Indre-et-Loire, coordonnée par la Ligue de l'Enseignement FOL 37, située 10 Avenue de la République à JOUÉ-LÈS-TOURS (37300) un bulletin de renouvellement d'affiliation et d'adhésions 2025/2026 afin de permettre à la commune de Luynes de participer à la Quinzaine du Livre Jeunesse.

Article 2 :

Le montant d'affiliation s'élève à la somme de 203 € (DEUX CENT TROIS EUROS).

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 1.8.SEP.2025

- sa publication sur le site internet de la commune le : 1.8.SEP.2025

Fait à LUYNES, le 15 septembre 2025

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250915-DGS_2025_081-AR

